

Province de Québec
MRC du Fjord-du-Saguenay
Municipalité Saint-Charles-de-Bourget

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget du jeudi **20 mars 2025 à 16 h 00** au Centre communautaire de Saint-Charles-de-Bourget, à laquelle étaient présents :

M.	Marc Lavoie, conseiller	Siège 1
M.	Michel Néron, conseiller	Siège 2
M.	Jacques Gauthier, conseiller	Siège 3
M ^{me}	Janye Tremblay, conseillère	Siège 4

Mme Myrienne Bouchard, Greffière-trésorière

Présente en audiovidéo :

M ^{me}	Sylvie Brassard, conseillère	Siège 6
-----------------	------------------------------	---------

Absence motivée :

M.	Bernard St-Gelais	Maire
M ^{me}	Sophie Tremblay, conseillère	Siège 5

À 16 h 12, M. Marc Lavoie, conseiller, préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

Citoyens présents à la séance : 0

ORDRE DU JOUR

1. AVIS DE CONVOCATION;
2. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR;
3. NOMINATION D'UN MAIRE REMPLAÇANT;
4. DÉMISSION DE MME SANDY BOIVIN-AUDET À TITRE D'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT;
5. PÉRIODE DE QUESTIONS;
6. LEVÉE DE LA SÉANCE.

1. AVIS DE CONVOCATION **RÉSOLUTION N°163.25**

CONSIDÉRANT les articles 152 à 158 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale et greffière-trésorière déclare qu'un avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation, qui a bel et bien été notifié, doit être mentionné au procès-verbal;

POUR CES RAISONS,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget déclare que la séance extraordinaire sera régulièrement tenue selon l'ordre du jour.

2. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION N°164.25

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay

APPUYÉ PAR : M. Michel Néron;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire.

3. NOMINATION D'UN MAIRE REMPLAÇANT
RÉSOLUTION N°165.25

ATTENDU QUE le maire de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget, M. Bernard St-Gelais, est actuellement dans l'incapacité d'exercer pleinement ses fonctions en raison de son état de santé;

ATTENDU QUE le maire demeure en fonction jusqu'à la fin de son mandat, mais qu'il est nécessaire de désigner un maire suppléant pour exercer certaines responsabilités et assurer la continuité des affaires municipales;

ATTENDU QUE l'article 116 du Code municipal du Québec permet au conseil municipal de désigner un remplaçant en cas d'empêchement temporaire du maire;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Néron

APPUYÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE M. Marc Lavoie, conseiller, soit officiellement nommé maire suppléant;

QUE cette nomination soit effective à compter du 20 mars 2025, et ce, jusqu'à la fin du mandat actuel ou jusqu'à ce que le maire puisse reprendre l'ensemble de ses fonctions;

QUE le maire suppléant soit autorisé à exercer tous les responsabilités et pouvoirs délégués par le conseil municipal, conformément au Code municipal du Québec, y compris :

- La présidence des séances du conseil en l'absence du maire;
- La signature des chèques, des effets bancaires et de tous les documents légaux et administratifs nécessaires à la bonne gestion des affaires municipales;
- Toute autre responsabilité jugée nécessaire pour assurer la continuité des services municipaux.

4. DÉMISSION DE MME SANDY BOIVIN-AUDET À TITRE D'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT
RÉSOLUTION N°166.25

ATTENDU QUE Mme Sandy Boivin Audet a remis sa démission du poste d'agente de développement à la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget, effective à compter du 31 mars 2025;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉ PAR : M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal accepte la démission de Mme Sandy Boivin Audet à titre d'agente de développement, à compter du 31 mars 2025;

QUE le conseil municipal remercie Mme Boivin Audet pour le travail accompli durant son passage à la municipalité.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Néron;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit levée à 16 h 28.

M. Bernard St-Gelais
Maire

Mme Myrienne Bouchard
Directrice générale et greffière-trésorière